

Gestion des déchets



Filières d'élimination des déchets

Jura



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Avant-propos

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne Franche-Comté a réalisé un annuaire des filières proposant des solutions de gestion, de collecte ou de traitement à tout producteur de déchets.

Cet outil, décliné dans les départements de la Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire de Belfort permet d'identifier les filières d'élimination des déchets des entreprises artisanales, du prestataire privé à la déchèterie publique.

Les informations communiquées sont issues des déclarations des prestataires de déchets et des collectivités suite à différentes enquêtes et recoupement de données. Ces données ne sont pas exhaustives.

Cet annuaire a pour vocation de mettre en relation les producteurs de déchets et les collecteurs. Avant tout, il appartient à chacun de vérifier les conditions techniques, réglementaires et financières de prise en charge par les prestataires.



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

www.artisanat-bfc.fr

Le principe de responsabilité du producteur de déchets

Chaque entreprise est responsable de la gestion de ses déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

De quels déchets parle-t-on ?

L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public,
- les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Bien connaître les déchets de l'entreprise

Pour bien gérer ses déchets, il faut dans un premier temps procéder à un inventaire des différents gisements de déchets :

- Quels types de déchets génère l'entreprise ? : déchets dangereux ou non, déchets d'atelier ou de bureau, déchets recyclables
- En quelle(s) quantité(s) ? A quel(s) moment(s) ?

Obligation de collecte séparée si réalisable

Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de leurs déchets, notamment du papier, des métaux, des plastiques et du verre, pour autant que cette opération soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique.

Où commence et où finit la responsabilité du producteur de déchets ?

La responsabilité commence dès que le déchet est produit.

Elle s'étend jusqu'à l'étape finale d'élimination du déchet, traitement ou mise en décharge.

La responsabilité du producteur ne cesse pas au moment où il remet ses déchets à un tiers. Elle reste engagée solidairement à celles des tiers qui assurent l'élimination.

Traçabilité et suivi des déchets

Les producteurs de déchets doivent renseigner et conserver les informations relatives au circuit de traitement de leurs déchets en tenant à jour un registre de suivi tous déchets.

Ce registre permet de retracer par ordre chronologique les opérations relatives à l'élimination des déchets (production, expédition, réception ou traitement).

Il est à remplir à partir des Bordereaux de Suivi de Déchets dangereux (document CERFA) et des bons d'enlèvement / bons de pesée pour les déchets non dangereux et inertes remis par votre ou vos prestataires de déchets privés. Ce registre doit être conservé 3 ans.

Les interdictions

Au regard de la réglementation, il est donc interdit :

- d'abandonner des déchets. (*Est considéré comme un abandon tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son auteur aux prescriptions de la réglementation*),
- de brûler des déchets à l'air libre,
- de mélanger, sauf exception, des déchets dangereux de catégories différentes,
- de mélanger, sauf exception, des déchets dangereux avec des déchets non dangereux
- de mélanger, sauf exception, des déchets dangereux avec des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets,
- d'enfouir des déchets non ultimes,
- de déverser, laisser écouler, rejeter, déposer des matières susceptibles de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux et la pollution des sols,
- de déverser, laisser écouler, rejeter dans les égouts un déchet qui peut perturber le fonctionnement du réseau d'assainissement ou de la station d'épuration ou présenter un risque pour le personnel d'assainissement.

Déchets Inertes

	Bitume sans goudron	Gravats / Pierres / Briques	Terre
020 - BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIES		X	X
031 - C.2T. DECHETS		X	X
061 - COVED Environnement - FAIMBE	X	X	X
066 - Demain Environnement	X	X	X
236 - Société MASSACRIER		X	
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS		X	X
138 - Jura Recyclage	X	X	X
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort	X	X	X

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets

Déchets NON Dangereux

	Bio déchets	Bois non traités, copeaux, sciures	Bois parasités	Bouteilles, flaconnages en plastique	Caisnes, palox en bois	Déchets verts	Encombrants, tout venant	Fils, câbles électriques	Huiles et graisses alimentaires	Laine de roche, de verre	Métaux	Mobilier	Ordures ménagères
001 - Activités de Recyclage et de Formulation				X									
003 - ALCG - Recyclerie de Bresse												X	
020 - BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIES		X			X		X	X		X	X		
031 - C.2T. DECHETS	X	X		X	X	X	X	X		X	X		
043 - CHIMIREC Centre Est - Montmorot									X				
061 - COVED Environnement - FAIMBE		X			X	X	X	X	X		X		X
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS		X		X	X		X	X		X	X		
066 - Demain Environnement		X			X	X	X	X		X	X	X	
132 - Goyard Tp Sarl						X							
138 - Jura Recyclage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
154 - NICOLLIN SAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
165 - Quilan Jean Pierre											X		
166 - RECUP'25								X			X		
236 - Société MASSACRIER		X			X		X	X		X	X		
257 - Travaux 101 Souci		X				X	X	X			X		
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort		X	X		X		X	X	X	X	X	X	
275 - Vert Energie 39						X							

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets

Déchets NON Dangereux	Os, suifs	Palettes bois	Papiers, cartons	Pare-brise	Pare-chocs / Boucliers	Plastiques divers	Plâtre	Pneumatiques	Portes, coffrages en bois	Souche	Verre	Vitrages, miroiteries
	006 - Alpha Recyclage Franche Comté								X			
007 - ATEMAX (AKEOLIS GROUP)	X											
020 - BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIES		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
031 - C.2T. DECHETS		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
061 - COVED Environnement - FAIMBE		X	X	X	X	X	X		X			X
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS		X	X		X	X	X		X	X	X	X
066 - Demain Environnement			X			X	X		X		X	
138 - Jura Recyclage		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
154 - NICOLLIN SAS		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
236 - Société MASSACRIER		X	X	X	X	X	X		X			X
257 - Travaux 101 Souci		X	X			X						
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort		X	X			X	X	X	X	X		X

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets

Déchets Dangereux															
	Aérosols	Amiante (fibro-ciment)	Batteries, accumulateurs	Bitume goudronné	Boues de peinture, colle, encre	Boues de pressing	Boues d'usinage	Carburants	Cartouches d'encre, toner	DASRI	DEEE - Bureautique , informatique (PAM)	DEEE - Ecran PC Télévision	DEEE - Électroménagers (froid et hors froid)	DEEE - Néons, tubes fluorescents, ampoules sodium, mercure...	DEEE - Piles
109 - EURL KNO3								X		X	X				
001 - Activités de Recyclage et de Formulation	X		X		X		X	X	X		X	X	X	X	X
031 - C.2T. DECHETS											X	X	X	X	
166 - RECUP'25			X												
139 - Juratri											X				
003 - ALCG - Recyclerie de Bresse											X	X	X		
154 - NICOLLIN SAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
138 - Jura Recyclage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
066 - Demain Environnement	X	X	X		X				X		X	X	X	X	X
043 - CHIMIREC Centre Est - Montmorot	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS	X	X	X		X				X		X	X	X	X	X
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets

Déchets Dangereux	Bouteilles de gaz	Filtres à huile, à gasoil	Fluides de coupe, huiles solubles	Fréon, CFC, HCFC	Huiles de vidange moteur	Liquides de frein	Liquides de refroidissement	Matériels à Risques Spécifiques (MRS)	Matériels souillés	Pots catalytiques	Produits phytosanitaires Non Utilisés (PPNU)	Résidus de séparateurs hydrocarbures	Révélateurs, fixateurs	Solvants usés halogénés	Solvants usés non halogénés	Suies de ramonage
066 - Demain Environnement	X															
001 - Activités de Recyclage et de Formulation		X	X		X	X	X		X			X	X		X	
007 - ATEMAX (AKEOLIS GROUP)								X								
166 - RECUP'25										X						
138 - Jura Recyclage	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
236 - Société MASSACRIER										X						
043 - CHIMIREC Centre Est - Montmorot		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS		X	X		X	X	X		X		X			X	X	
154 - NICOLLIN SAS		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets

Coordonnées des Prestataires* de collecte de Déchets

Prestataire	Adresse	Ville	Téléphone	Site Internet
001 - Activités de Recyclage et de Formulation	22, rue Jean Messenger	59618 Maubeuge		www.arf.fr
003 - ALCG - Recyclerie de Bresse	410 Rue des Industries	71500 Branges	03 85 72 26 11	
006 - Alpha Recyclage Franche Comté	22, Allée du Bois	39100 Brevans	03.84.72.56.97	
007 - ATEMAX (AKEOLIS GROUP)			0.825.771.281	www.akeolis.com/services/
020 - BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIES	LIEU DIT LES COMMUNAUX	MONTRONDS	06 16 67 29 50	http:www.groupe-bonnefoy.fr
031 - C.2T. DECHETS	13 RUE THOMAS EDISON	25000 BESANCON	06 49 01 67 74	http://www.c2tdechets.fr
043 - CHIMIREC Centre Est - Montmorot	9 ZAC Les Toupes	39570 Montmorot	03.84.87.05.20	www.chimirec.fr
061 - COVED Environnement - FAIMBE	1, Grande Rue	25250 FAIMBE	06.73.75.81.61	www.paperec.com
063 - CUINET SOLUTIONS DECHETS		25620 TARCENAY	03 81 86 77 84	http://www.cuinet-solutions-dechets.fr
066 - Demain Environnement	900 rue Blaise Pascal	39003 Lons-le-Saunier	03.84.86.01.93	www.groupe-demain.coop
109 - EURL KNO3	Les Pargots	25130 VILLIERS LE LAC	07 71 71 93 24	
132 - Goyard Tp Sarl				
138 - Jura Recyclage	La Gare	39140 LARNAUD	03 80 26 58 58	www.bourgogne-recyclage.fr
139 - Juratri	870 Rue Blaise Pascal	39000 LONS LE SAUNIER	03 84 47 00 60	
154 - NICOLLIN SAS	Chemin du Bois des Dames	25410 CORCELLES FERRIERES	03 81 58 29 29	http://www.groupenicollin.com
165 - Quilan Jean Pierre	7, rue Château Muguet	25720 BEURE	06 77 12 88 58	
166 - RECUP'25	7, rue du Château Muguet	25720 BEURE	06.77.12.88.58	
236 - Société MASSACRIER	6, rue Stade	25120 MAICHE	03 81 64 01 43	
257 - Travaux 101 Souci	16, Allée du Bois	39100 BREVANS	06 09 10 10 44	
259 - TRIADIS SERVICES - Beaufort	Usine le Honry	39190 BEAUFORT	03 84 87 19 50	www.groupe-seche.com
275 - Vert Energie 39	Rue Bas d'Oisenans	39140 Ruffey-sur-Seille	03 84 48 36 67	

* Liste non exhaustive donnée à titre indicatif.

Il convient de prendre contact au préalable avec les prestataires pour convenir des modalités de prise en charge des déchets



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne Franche Comté
Délégation Jura
17, rue Jules Bury
39000 LONS LE SAUNIER

Référente Développement Durable : Anne-Laure MOUGET
Tél. : 03 84 35 87 24 - almouget@artisanat-bfc.fr



Programme développement durable de la CMAR BCF
Partenaire officiel

